
**Services de traduction — Exigences
relatives aux services de traduction**

Translation services — Requirements for translation services

**iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)**

ISO 17100:2015

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/cf5bd16c-e75c-4511-95a1-3c45f745c9ef/iso-17100-2015>



iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 17100:2015

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/cf5bd16c-e75c-4511-95a1-3c45f745c9ef/iso-17100-2015>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2015

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	v
Introduction	vi
1 Domaine d'application	1
2 Termes et définitions	1
2.1 Concepts relatifs à la traduction et aux services de traduction.....	1
2.2 Concepts relatifs au flux et à la technologie de traduction.....	2
2.3 Concepts relatifs à la langue et au contenu.....	3
2.4 Concepts relatifs aux personnes impliquées dans les services de traduction.....	4
2.5 Concepts relatifs au contrôle du processus de service de traduction.....	5
3 Ressources	5
3.1 Ressources humaines.....	5
3.1.1 Généralités.....	5
3.1.2 Responsabilité des tâches sous-traitées.....	6
3.1.3 Compétences professionnelles des traducteurs.....	6
3.1.4 Qualification des traducteurs.....	6
3.1.5 Compétences professionnelles des réviseurs.....	7
3.1.6 Compétences professionnelles des relecteurs-experts.....	7
3.1.7 Compétence des chefs de projet de traduction.....	7
3.1.8 Enregistrements relatifs au maintien et à l'actualisation réguliers des compétences requises.....	7
3.2 Ressources techniques et technologiques.....	7
4 Processus et activités de pré-production	8
4.1 Généralités.....	8
4.2 Demande et faisabilité.....	8
4.3 Devis.....	8
4.4 Accord client-PST.....	8
4.5 Traitement des informations du client relatives au projet.....	8
4.6 Préparation du projet.....	8
4.6.1 Activités administratives.....	9
4.6.2 Aspects techniques de la préparation du projet.....	9
4.6.3 Spécification linguistique.....	9
5 Processus de production	10
5.1 Généralités.....	10
5.2 Gestion de projet de service de traduction.....	10
5.3 Processus de traduction.....	10
5.3.1 Traduction.....	10
5.3.2 Vérification.....	11
5.3.3 Révision.....	11
5.3.4 Relecture-expertise.....	11
5.3.5 Correction d'épreuves.....	12
5.3.6 Contrôle final et validation.....	12
6 Processus de post-production	12
6.1 Retours d'information.....	12
6.2 Administration de la clôture du projet.....	12
Annexe A (informative) Flux de traduction selon l'ISO 17100	13
Annexe B (informative) Accords et spécifications de projet	14
Annexe C (informative) Enregistrement du projet et compte rendu	16
Annexe D (informative) Tâches de pré-production	17
Annexe E (informative) Technologie de traduction	18

Annexe F (informative) Liste non exhaustive des services à valeur ajoutée	19
Bibliographie	20

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 17100:2015](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/cf5bd16c-e75c-4511-95a1-3c45f745c9ef/iso-17100-2015)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/cf5bd16c-e75c-4511-95a1-3c45f745c9ef/iso-17100-2015>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: [Avant-propos — Informations supplémentaires](http://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c5bd16c-e75c-4511-95a1-3c45f745c9ef/iso-17100-2015).

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 37, *Terminologie et autres ressources langagières et ressources de contenu*, sous-comité SC 5, *Traduction, interprétation et technologies apparentées*.

Introduction

La présente Norme internationale spécifie les exigences relatives à tous les aspects du processus de traduction ayant une incidence directe sur la qualité et la prestation de services de traduction. Elle contient des dispositions applicables par les prestataires de services de traduction (PST) concernant la gestion des processus de base, les exigences minimales en termes de qualification, la disponibilité et la gestion des ressources ainsi que les autres actions nécessaires pour la prestation d'un service de traduction de qualité.

La présente Norme internationale est destinée à être mise en œuvre par les PST de toutes tailles. La conformité nécessite que toutes les dispositions de la Norme internationale soient respectées, mais les méthodes de mise en œuvre peuvent différer en fonction de la taille et de la complexité de l'organisation et, dans certains cas, en fonction du volume et de la complexité du service de traduction demandé au PST.

Les verbes suivants, utilisés dans la présente Norme internationale, ont l'usage conventionnel qui leur est assigné par les directives ISO:

- *doit* – utilisé pour indiquer les **exigences** devant être strictement satisfaites pour se conformer au document et par rapport auxquelles aucun écart n'est admis;
- *il convient* – utilisé pour indiquer qu'entre plusieurs possibilités, l'une est **recommandée** car particulièrement appropriée, sans mentionner ni exclure les autres, ou qu'une certaine manière de faire est préférée sans être nécessairement exigée;
- *peut* – utilisé pour indiquer une manière de faire **admissible** dans les limites du document;
- *peut* – également utilisé pour énoncer une **possibilité** et une aptitude, qu'elles soient matérielles, physiques ou causales.

Dans la présente Norme internationale, la convention usuelle suivante a été adoptée pour apporter des éclaircissements lorsqu'une confusion est possible avec un concept:

- les références à des «exigences» se rapportent aux dispositions de la présente Norme internationale, d'autres normes ou d'une réglementation;
- les références à des «spécifications» se rapportent à des dispositions concernant le service ou projet de traduction, fixées par le client, le PST ou d'autres sources.

Services de traduction — Exigences relatives aux services de traduction

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale fournit les exigences relatives aux processus de base, aux ressources et à d'autres aspects nécessaires à une prestation de traduction de qualité répondant aux spécifications applicables.

L'application de la présente Norme internationale fournit également des moyens permettant à un prestataire de services de traduction (PST) de démontrer la conformité des services de traduction spécifiés à la présente Norme internationale et la capacité de ses processus et ressources à fournir un service de traduction répondant aux spécifications du client et aux autres spécifications applicables.

Les spécifications applicables peuvent comprendre celles du client, celles du PST lui-même et celles de tous codes industriels, guides de bonnes pratiques ou réglementations pertinents.

L'utilisation du résultat brut d'une traduction automatique et de sa post-édition ne relève pas du domaine d'application de la présente Norme internationale.

La présente Norme internationale ne s'applique pas aux services d'interprétation.

2 Termes et définitions (standards.iteh.ai)

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

2.1 Concepts relatifs à la traduction et aux services de traduction

2.1.1

traduire

transposer un *contenu dans la langue source* (2.3.2) en un *contenu dans la langue cible* (2.3.3) sous forme écrite

2.1.2

traduction

ensemble de *processus* (2.1.4) permettant de transposer un *contenu dans la langue source* (2.3.2) en un *contenu dans la langue cible* (2.3.3) sous forme écrite

Note 1 à l'article: Une traduction peut se rapporter à des formats autres que les formats textuels (par exemple un fichier audio, une image, etc.).

2.1.3

flux de traduction

processus (2.1.4), ou parties de processus impliqués dans l'obtention d'un *contenu dans la langue cible* (2.3.3)

2.1.4

processus

ensemble d'activités corrélées et interactives effectuées pour atteindre un objectif fixé

2.1.5

produit

résultat d'un *processus* (2.1.4)

EXEMPLE 1 Une version *traduite* (2.1.1) d'un ouvrage acheté dans un magasin de détail ou sur un site Web.

EXEMPLE 2 La propriété intellectuelle du contenu d'un ouvrage *traduit* (2.1.1) peut faire l'objet d'un accord entre l'auteur et le *traducteur* (2.4.4).

EXEMPLE 3 Un *PST* (2.4.2) traduisant un ouvrage pour le compte d'un éditeur fournit un *service* (2.1.6). Un logiciel peut être acheté pour prendre en charge une gamme de *processus* (2.1.4) de *traduction* (2.1.2).

Note 1 à l'article: De nombreuses catégories de produits comprennent des éléments formant un produit générique. L'élément dominant du produit détermine si celui-ci est désigné en tant que produit transformé, propriété intellectuelle, logiciel ou *services* (2.1.6).

2.1.6

prestation de traduction

produit (2.1.5) immatériel qui est le résultat de l'interaction entre un *client* (2.4.3) et un *PST* (2.4.2)

2.1.7

interpréter

transposer des informations orales ou en langue des signes d'une langue dans une autre langue sous forme orale ou en langue des signes

2.2 Concepts relatifs au flux et à la technologie de traduction

2.2.1

traduction assistée par ordinateur

TAO

partie d'un *flux de traduction* (2.1.3) au cours de laquelle diverses applications logicielles sont utilisées pour assister la tâche de *traduction* (2.1.2) par l'homme

Note 1 à l'article: Ces programmes informatiques sont généralement désignés sous l'appellation d'outils d'aide à la *traduction* (2.1.2), outils de traduction assistée par ordinateur ou, parfois, outils d'environnement de traduction (TEnts).

2.2.2

traduction automatique

TA

traduction (2.1.2) automatisée d'un texte ou d'un discours d'un *langage naturel* (2.3.8) dans un autre langage naturel à l'aide d'un système informatique

2.2.3

document résultant d'une traduction automatique

résultat d'une *traduction automatique* (2.2.2)

2.2.4

post-éditer

éditer et corriger un *document résultant d'une traduction automatique* (2.2.3)

Note 1 à l'article: Cette définition signifie que le post-éditeur éditera un document généré automatiquement par un moteur de traduction automatique. Elle ne concerne pas la situation dans laquelle un traducteur lit et utilise une proposition du moteur de traduction automatique de l'outil de TAO (traduction assistée par ordinateur).

2.2.5

vérification

examen du *contenu dans la langue cible* (2.3.3) effectué par le *traducteur* (2.4.4)

2.2.6

révision

examen bilingue du *contenu dans la langue cible* (2.3.3) par rapport au *contenu dans la langue source* (2.3.2) afin d'évaluer son adéquation avec l'objectif convenu

Note 1 à l'article: Le terme « édition bilingue » est parfois utilisé comme synonyme de « révision ».

2.2.7**relecture-expertise**

examen unilingue du *contenu dans la langue cible* (2.3.3) afin d'évaluer son adéquation avec l'objectif convenu

Note 1 à l'article: Le terme «édition unilingue» est parfois utilisé comme synonyme de «relecture-expertise».

2.2.8**corriger des épreuves**

examiner le *contenu dans la langue cible* (2.3.3), révisé, et effectuer des *corrections* (2.5.4) avant impression

2.2.9**gestion de projet**

coordination, gestion et surveillance d'un projet pendant toute sa durée

2.2.10**guide stylistique**

ensemble d'instructions relatives à l'édition et à la mise en forme

2.3 Concepts relatifs à la langue et au contenu**2.3.1****contenu**

tout ce qui représente des informations ou des connaissances utiles

2.3.2**contenu dans la langue source** (standards.iteh.ai)

contenu (2.3.1) linguistique devant être *traduit* (2.1.1)

2.3.3**contenu dans la langue cible**

contenu (2.3.1) linguistique *traduit* (2.1.1) à partir du *contenu dans la langue source* (2.3.2)

2.3.4**texte**

contenu (2.3.1) sous forme écrite

2.3.5**langue source**

langue du *contenu dans la langue source* (2.3.2)

2.3.6**langue cible**

langue dans laquelle le *contenu dans la langue source* (2.3.2) est *traduit* (2.1.1)

2.3.7**registre linguistique**

niveau de langue utilisée dans un but particulier ou dans un *domaine* (2.3.10) social ou industriel particulier

2.3.8**langage naturel**

langage écrit, signé ou parlé par l'homme

Note 1 à l'article: Par exemple, les langages qui ne sont pas des langages naturels comprennent les langages de programmation tels que C++.

2.3.9

convention intertextuelle

sous-ensemble de spécifications relatives au *contenu dans la langue cible* (2.3.3) liées au type de *contenu* (2.3.1) et au *domaine* (2.3.10)

Note 1 à l'article: Par exemple, pour les actes de droit, il existe des conventions formelles qui sont toujours utilisées par le législateur.

2.3.10

domaine

sujet, champ de connaissance ou activité ayant ses propres caractéristiques culturelles, sociales et linguistique spécialisées

2.3.11

particularités locales

ensemble des caractéristiques, informations ou conventions spécifiques aux conventions linguistiques, culturelles, techniques et géographiques d'un public cible

2.4 Concepts relatifs aux personnes impliquées dans les services de traduction

2.4.1

prestataire de services linguistiques

PSL

personne ou organisation fournissant des services en relation avec les langues

2.4.2

prestataire de services de traduction

PST

prestataire de services linguistiques (2.4.1) fournissant des *services* (2.1.6) professionnels de *traduction*

EXEMPLE

Sociétés de traduction, traducteurs indépendants ou services internes de traduction.

Note 1 à l'article: *Prestataire de services linguistiques* (PSL) (2.4.1) est un terme plus général impliquant d'autres services à valeur ajoutée en relation avec les langues mais, pour les besoins de la présente Norme internationale, les PSL (2.4.1) sont considérés comme des PST lorsqu'ils fournissent des services de traduction.

2.4.3

client

donneur d'ouvrage

<services de traduction> personne ou organisation qui commande un *service de traduction* (2.1.6) d'un PST (2.4.2) dans le cadre d'un accord officiel

Note 1 à l'article: Le client peut être la personne ou l'organisation demandant ou achetant le *service de traduction* (2.1.6) et peut être externe ou interne à l'organisation du PST (2.4.2).

2.4.4

traducteur

personne qui *traduit* (2.1.1)

2.4.5

réviseur

personne qui *révise* (2.2.6) le *contenu dans la langue cible* (2.3.3) par rapport au *contenu dans la langue source* (2.3.2)

2.4.6

relecteur-expert

personne qui assure une *relecture-expertise* (2.2.7) du *contenu dans la langue cible* (2.3.3)

2.4.7

correcteur d'épreuves

personne qui assure une *correction d'épreuves* (2.2.8) du *contenu dans la langue cible* (2.3.3)

2.4.8**chef de projet**

CP

personne qui gère des aspects spécifiés d'un projet de traduction et qui est responsable de ce processus

2.4.9**compétence**

aptitude à mettre en œuvre des connaissances, une expérience et un savoir-faire en vue d'obtenir les résultats escomptés

2.5 Concepts relatifs au contrôle du processus de service de traduction**2.5.1****contrôle**

confirmation par le *chef de projet* (2.4.8) que les spécifications ont été respectées

2.5.2**document**

support d'information et l'information qu'il contient

Note 1 à l'article: Le support peut être papier, disque informatique magnétique, électronique ou optique, photographie ou échantillon étalon ou une combinaison de ceux-ci.

Note 2 à l'article: Un ensemble de documents, par exemple spécifications et *enregistrements* (2.5.3), est couramment appelé «documentation».

[SOURCE: ISO 9000:2005, 3.7.2]

iTech STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

2.5.3**enregistrement**

document (2.5.2) ou *rapport* faisant état de résultats obtenus ou apportant la preuve de la réalisation d'une activité

ISO 17100:2015
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/cf5bd16c-e75c-4511-95a1-3c45f745c9ef/iso-17100-2015>

2.5.4**correction**

<service de traduction> mesure prise pour corriger une erreur dans le *contenu dans la langue cible* (2.3.3) ou le *processus de traduction* (2.1.4) ou une non-conformité à une exigence de la présente Norme internationale lorsque la conformité a été déclarée

Note 1 à l'article: Les corrections interviennent généralement à la suite d'erreurs découvertes lors de la *vérification* (2.2.5) par le traducteur du *contenu dans la langue cible* (2.3.3), lorsqu'elles sont signalées par un *réviseur* (2.4.5), un *relecteur-expert* (2.4.6), un *correcteur d'épreuves* (2.4.7) ou un *client* (2.4.3), ou lors d'un audit interne ou externe de la mise en œuvre de la présente Norme internationale.

2.5.5**action corrective**

action entreprise pour éliminer la cause d'une non-conformité ou d'erreurs dans le *processus de traduction* (2.1.4) ou le *contenu dans la langue cible* (2.3.3)

Note 1 à l'article: Une action corrective implique une enquête visant à identifier les problèmes survenus et l'action qui peut être entreprise pour s'assurer qu'ils ne se reproduiront plus.

3 Ressources**3.1 Ressources humaines****3.1.1 Généralités**

Le PST doit disposer d'un processus documenté pour s'assurer que les personnes sélectionnées pour réaliser des tâches de traduction possèdent les compétences et les qualifications requises.